



COMMUNIQUÉ

Objet : Recrudescence des explosions des batteries au lithium et bonbonnes de protoxyde dans les centres de tri.

BATTERIES AU LITHIUM ET BONBONNES DE PROTOXYDE D'AZOTE EN CENTRE DE TRI : IL EST PLUS QUE TEMPS D'AGIR !

Les collectivités locales expriment leur profond mécontentement face à la recrudescence des accidents survenus dans les centres de tri et les unités de valorisation énergétique, incidents souvent causés par la présence de déchets mal triés, notamment des batteries au lithium et des bonbonnes de protoxyde d'azote. Ces accidents, qui mettent en danger la sécurité des travailleurs et de l'environnement, doivent être pris au sérieux.

Les centres de tri, qui ont pour mission de gérer efficacement les déchets recyclables, sont régulièrement confrontés à des situations d'urgence dues à la compression de déchets contenant des batteries mal triées. Ces batteries peuvent provoquer des incendies dévastateurs, mettant en péril la sécurité des employés et entraînant des coûts considérables pour les collectivités, les empêchant mêmes de trouver des assureurs. De même, les bonbonnes de protoxyde d'azote, souvent présentes dans les ordures ménagères résiduelles, génèrent de très nombreuses explosions dans les fours des unités de valorisation énergétique, sources d'arrêts de fonctionnement et de coûts exponentiels.

Le protoxyde d'azote constitue déjà un problème majeur de santé publique qu'il faut impérativement traiter au plus vite et, face à cette situation alarmante, le Cercle National du Recyclage demande instamment aux autorités compétentes de mettre en place une campagne nationale de communication visant à sensibiliser le grand public sur l'importance d'un tri rigoureux de ces déchets. Il est crucial d'informer les citoyens sur les dangers liés à un mauvais tri et sur les bonnes pratiques à adopter pour éviter des accidents potentiellement catastrophiques.

En parallèle des réflexions parlementaires sur ces sujets, le Cercle National du Recyclage demande également à renforcer la réglementation sur la gestion des déchets dangereux et à instaurer un dédommagement des collectivités par les metteurs en marché de ces produits via les systèmes de REP, conformément à la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 29 janvier 2025.

Enfin, le Cercle National du Recyclage souhaite que l'État mette en place un dispositif de garanties assurantielles à destination des sites de traitement des déchets en difficulté afin de sécuriser durablement les infrastructures essentielles à la transition écologique.

La protection de notre environnement et la sécurité de nos concitoyens doivent être une priorité. Ensemble, agissons pour un meilleur tri des déchets et un avenir plus sûr.

Contact presse

Cercle National du Recyclage :

Bertrand BOHAIN - Délégué général

03 20 85 85 22

bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE EN BREF

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Au titre d'expert « déchets », le Cercle National du Recyclage se positionne également en tant que « lanceurs d'alerte » pour présenter aux différents acteurs « déchets » ainsi qu'aux pouvoirs publics un regard éclairé et des connaissances du terrain issues des échanges avec les collectivités territoriales, les syndicats de collecte et/ou de traitement, les SPL, les SEM, les organisations professionnelles et les associations environnementales et de consommateurs.
